

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 14-003477 / 50136944
Vetrotech Saint-Gobain (International) AG Succursale Romont, 1680 Romont FR
Secteur production: fabrication de verre anti-feu, découpe, finition et emballage
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
60 H, 15 F
01.01.2015–31.12.2017 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 14-003521 / 51987110
Pavatex SA, 1700 Fribourg
Unités d'usinage et de finition PAVATEX
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
25 H
01.01.2015–30.06.2015 (Renouvellement)
- 14-003372 / 66284870
Axalta Polymer Powders Switzerland Sàrl, 1630 Bulle
Production secteur Usine 1, 2, 3 et 4
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
33 H
01.01.2015–31.12.2017 (Renouvellement avec modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 14-003526 / 66876784
Straumann Villeret SA, 2613 Villeret
Atelier outils coupants
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
3 H
01.01.2015–31.12.2017 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 14-003573 / 69109880
Novelis Switzerland SA, 3960 Sierre
Q23-laminage à chaud / Q30 laminage à froid / ACI trait. thermique / Fonderie:
travaux de réparation et de maintenance sur ces installations de production. *)
coordination et surveillance des travaux des entreprises externes chargées de
ces travaux
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
49 H
21.12.2014–11.01.2015 (Modification)

**Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 14-003543 / 52034827
Givaudan Suisse SA, 1214 Vernier
Interventions de dépannage lors de problèmes techniques sur les équipements de production et les infrastructures du site. Urgence sécuritaire (SPI)
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
34 H, 3 F
01.01.2015–30.06.2016 (Nouveau permis)
- 14-003478 / 51944080
Bank J. Safra Sarasin AG, 4051 Basel
IT/Service du bâtiment: interventions de dépannage lors de problèmes techniques sur les infrastructures des bâtiments du site
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
14 H
01.11.2014–30.10.2017 (Nouveau permis)
- 14-003522 / 51987110
Pavatex SA, 1700 Fribourg
Service de maintenance; intervention de dépannage lors de problème technique (infrastructure et production) du site
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
8 H
01.01.2015–30.06.2015 (Renouvellement)

Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

- 14-003371 / 66284870
Axalta Polymer Powders Switzerland Sàrl, 1630 Bulle
Production secteur usine 1, 2, 3 et 4
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
41 H
01.01.2015–31.12.2017 (Renouvellement avec modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

27 janvier 2015

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail